



Au moment de l'alerte

Malgré le court laps de temps qui existe entre le moment de l'alerte et l'évacuation, de nombreuses actions peuvent être entreprises pour limiter les dégâts si vous êtes préparés et organisés.



Mettez-vous à l'abri selon les modalités prévues par les autorités, soit en vous installant dans la zone de mise en sécurité de votre domicile, soit en suivant les instructions pour une évacuation vers un site d'hébergement d'urgence.



La moitié des victimes des inondations brutales le sont au volant de leur véhicule.

Dans 30 cm d'eau une voiture flotte et n'est plus manœuvrable. (Cf fiche zone inondée).



Placez vos affaires irremplaçables et celles auxquelles vous tenez particulièrement au-dessus du niveau d'eau envisagé, ou si possible montez-les à l'étage. Vous n'aurez pas le temps de tout déplacer. Leur liste doit donc être établie à l'avance, et le maximum de ces affaires déjà mis hors d'eau.



Si vous n'avez pas le temps de tout évacuer, protégez en priorité:

→ **les objets ayant une valeur sentimentale, les produits polluants, l'électroménager, le matériel hi-fi, les tapis, les fauteuils et le canapé s'ils sont tous facilement déplaçables.**

→ **si les objets sont trop lourds, montez les sur des parpaings de ciment. Veillez à la stabilité de l'ensemble. Eloignez les enfants pendant l'opération.**



Amarrez cuves et tout objet volumineux pouvant être emporté par la montée des eaux.



Attention aux pesticides, engrais ou autres substances toxiques qui pourraient se trouver à portée d'eau. Pensez à les mettre hors d'eau pour éviter tout risque de pollution. Faites de même avec vos produits d'entretien qui peuvent vous intoxiquer lors du nettoyage.



Pensez à rentrer vos meubles de jardins, qui risqueraient d'être emportés par le courant, devenant un danger pour vos voisins.



Electricité : Débranchez tous les appareils avant que l'eau n'arrive chez vous. N'oubliez pas les chauffe-eau, les chaudières, etc... quand l'eau approche coupez le disjoncteur.



Gaz : fermez le robinet d'alimentation générale. Vous éviterez ainsi que l'eau ne pénètre dans les réseaux.



Eau potable : fermez l'alimentation en eau seulement si on vous informe d'un risque de pollution. Pour votre consommation, suivez scrupuleusement les consignes de sécurité. Pendant toute la durée de la crue, ne consommez pas l'eau des puits (même non inondés).



Véhicules et caravanes : mettez-les hors d'atteinte avant que les accès ne soient coupés.



Chauffage : si vous avez un chauffage électrique, reportez-vous aux consignes ci-dessus. Sinon, arrêtez la chaudière, coupez l'alimentation de fuel ou de gaz au niveau de la citerne, vérifiez l'arrêt de tous les robinets. Bouchez l'évent de la citerne de fuel.





**CAS PARTICULIERS : VOUS ETES
ARTISAN, COMMERÇANT, CHEF D'ENTREPRISE**

AVANT L'INONDATION :

- ↪ Essayez d'établir le diagnostic des dommages que vous pourriez subir.
- ↪ Dressez un plan d'action simple, en fonction des urgences rencontrées en cas de crue.
- ↪ Essayez d'organiser l'occupation de vos locaux en fonction du risque.
- ↪ Pensez à vos stocks. Surtout s'il s'agit de vrac, dont le déplacement peut être long.
- ↪ Evitez, autant que possible, tout stockage ou dépôt en sous-sol.
- ↪ Stockez impérativement les matières polluantes hors d'atteinte des crues.
- ↪ Intégrer le risque inondation dans votre Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

PENDANT L'INONDATION :

Vous êtes responsable de la sécurité de vos employés.

Pour les informer correctement, les guider, leur donner les bonnes consignes, informez-vous d'abord soigneusement.

Pour minimiser l'arrêt d'activité de votre entreprise :

- ↪ Déterminez à l'avance à partir de quel niveau d'eau vous devez cesser vos activités (accès coupés, locaux inondés, alimentation en énergie interrompue ...).

Pendant la crue, suivez avec attention les avis de crue mis à la disposition du public. Vous pourrez ainsi définir le moment optimal d'arrêt de fonctionnement de votre entreprise ou de votre commerce.

Chaque entreprise est un cas particulier. Tous les renseignements complémentaires vous seront fournis par les services publics. Informez-vous !

**CAS PARTICULIERS : VOUS ETES
EXPLOITANT AGRICOLE**

- ↪ **LE CHEPEL :** évacuez rapidement les animaux en prairie inondable vers des parcelles clôturées, situées en zone non inondable. Libérez les animaux en étable ou écurie, et regroupez-les dans les parcelles non inondables.

- ↪ **LE MATERIEL :** Evacuez tracteurs, moissonneuses, ensileuses, etc... avant que les accès de votre exploitation ne soient coupés. Commencez par le matériel le plus cher et le plus sensible à l'eau.

- ↪ **LES STOCKS :** déplacez-les hors d'eau, et par ordre d'urgence : les matières dangereuses ou polluantes (herbicides, insecticides, engrais, détergents, etc...), les produits chers (aliments à bétail, semences, réserves de grain...).
- Protégez, dans la mesure du possible, vos tas de fumier et vos silos par des talus en terre ou des sacs de sable. Si la fosse à lisiers est presque pleine, fermez-la de manière aussi étanche que possible. Fermez soigneusement les bâches de tous vos silos de fourrage (herbe, maïs).





Consignes de sécurité Au moment de l'ALERTE



COUPEZ VOS RESEAUX

les réseaux sont susceptibles de subir des dysfonctionnements. Vous devez donc les couper afin d'éviter tout risque d'incendie dû aux éventuels courts circuits. Le réseau électrique est particulièrement vulnérable et dangereux dans de telles circonstances. Le gaz peut également être source d'incendie.



EVACUEZ VOTRE MAISON OU REFUGIEZ-VOUS DANS LES ETAGES SUPERIEURS

en fonction de mesures préalablement déterminées et en tenant compte des conseils des personnels en charge de votre sécurité.



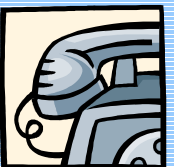
INSTALLEZ VOS MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES

pensez à installer vos dispositifs de protection temporaires (batardeaux, couvercles des bouches d'aération, surélévation ...)



ECOUTEZ LA RADIO

pour connaître les consignes à suivre ; utilisez si nécessaire votre transistor à piles: France Inter G.O ou France Bleue Gard Lozère



SUIVEZ LES CONSIGNES diffusée par le système d'alerte et d'information par téléphone de votre commune



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE

Les messages diffusés par les autorités municipales vous communiqueront par le système de télé-alerte les consignes à suivre (annexe 1).



LAISSEZ LES RESEAUX TELEPHONIQUES LIBRES POUR LES SECOURS





Consignes de sécurité PENDANT la CRISE



COUPEZ VOS RESEAUX

les réseaux sont susceptibles de subir des dysfonctionnements. Vous devez donc les couper afin d'éviter tout risque d'incendie dû aux éventuels courts circuits. Le réseau électrique est particulièrement vulnérable et dangereux dans de telles circonstances. Le gaz peut également être source d'incendie.



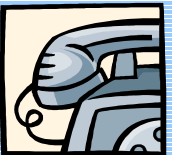
EVACUEZ VOTRE MAISON OU REFUGIEZ-VOUS DANS LES ETAGES SUPERIEURS

en fonction des mesures préalablement déterminées et en tenant compte des conseils des personnels en charge de votre sécurité.



ECOUTEZ LA RADIO

pour connaître les consignes à suivre (utilisez si nécessaire votre transistor à piles) : France Inter GO ou France Bleue Gard Lozère.



SUIVEZ LES CONSIGNES

diffusées par le système d'alerte et d'information par téléphone de votre commune.



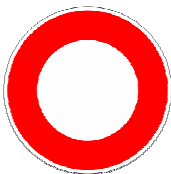
**LAISSEZ LES RESEAUX
TELEPHONIQUES
LIBRES POUR LES
SECOURS**



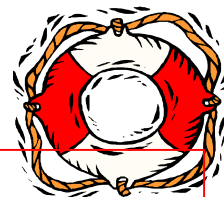
**NE CIRCULEZ NI A
PIEDS NI EN
VEHICULE DANS LA
ZONE INONDEE**



**NE CONSOMMEZ
L'EAU DU RESEAU ET
DES PUIITS QU'AVEC
L'AUTORISATION
DES AUTORITEES**



Consignes de sécurité PERMANENTES



JE NE CIRCULE PAS EN VOITURE DANS LA ZONE INONDEE :

LES DANGERS DE LA VOITURE

Le véhicule donne l'illusion de fournir un abri; vous risquez plus d'être emporté par le courant si vous restez dans la voiture ; la voiture est un piège clos beaucoup plus vulnérable aux phénomènes aquatiques.

Lorsque le véhicule s'engage dans une nappe d'eau, tant qu'il repose sur ses roues et que le bas de caisse n'est pas dans l'eau il n'y a pas de problème.

Lorsque l'eau arrive au niveau du bas de caisse, c'est à dire à entre 10 et 30 cm environ, elle entre en contact avec la base de la voiture ; la pression de l'eau sur les bas de caisse et le principe d'Archimède entrent alors en action .

Lorsque le véhicule arrive à un stade de flottaison minime, qui provoque un décollement des roues du sol, **le véhicule se met à flotter**. La force du courant entre en action et peut déplacer le véhicule sans aucune difficulté.

Il suffit d'un courant de 3 m³/seconde pour déplacer une voiture, et un courant de 12 m³/seconde pour déplacer un camion de 35 tonnes.

Le phénomène s'amplifie avec la montée de l'eau à hauteur des vitres du véhicule, exerçant ainsi une pression qui rendra impossible l'ouverture des portières. Le piège s'est refermé. Le véhicule part dans le courant, le coffre en l'air, la partie avant (moteur) étant toujours plus lourde.

Le drame arrive lorsque le véhicule, arrêté par un obstacle, est broyé par la force du courant et coule immédiatement entraînant avec lui les occupants.

COMMENT REAGIR?

1 : Dès que votre véhicule est immobilisé, évacuez rapidement .

2 : Si vous ne pouvez pas évacuer, ouvrez les vitres avant pour laisser entrer l'eau . Un véhicule noyé sera beaucoup plus lourd et résistera plus à la force du courant.

3 : Restez à l'intérieur du véhicule en vous protégeant du froid, autre ennemi sournois mais tout aussi mortel.

4 : Si le véhicule commence à se déplacer, tenter de vous réfugier sur le toit .

5 : Lorsque les secours arrivent ne bougez pas et attendez que les sauveteurs stabilisent le véhicule. Ne bougez que lorsque vous aurez enfilé le gilet de sauvetage que l'on vous aura donné et obéissez aux ordres que l'on vous dictera ; ce type de sauvetage est un savant exercice d'équilibre qui consiste à retirer progressivement du poids à un volume qui risque de se retourner .





Consignes de sécurité
PERMANENTES



JE NE CIRCULE PAS A PIEDS DANS LA ZONE INONDEE :

LES DANGERS D'UN DEPLACEMENT A PIEDS

L'eau dissimule les obstacles et les trous dans lesquels vous pourriez chuter et risquer votre vie.

Se déplacer à pieds est d'autant plus risqué que le courant est fort :

- les buses et les systèmes d'évacuation des eaux peuvent se transformer en véritables siphons,
- les matériaux charriés par les eaux peuvent vous heurter, vous blesser et provoquer perte de connaissance, hydrocution ou noyade.

Sachez enfin qu'avec de l'eau aux genoux et un courant supérieur à 6 m³/seconde un adulte est emporté.





Consignes de sécurité APRES la CRISE



Prenez garde aux moisissures :

elles sont dangereuses pour la santé.

En présence de moisissures, portez des protections (masques, gants et combinaisons). Veillez à maintenir une bonne hygiène corporelle. (CF annexe 5)



Ne consommez pas l'eau

du réseau sans avoir reçu l'assurance par les autorités de leur potabilité; en cas de force majeure, faites bouillir l'eau à plein feu pendant dix minutes ; on peut aussi verser une goutte de chlore non parfumé pour chaque litre d'eau ou trois par litre d'eau trouble ; dans les deux cas, laissez reposer l'eau durant 30 minutes (une légère odeur de chlore devrait subsister).



Ne rétablissez le courant que sur une installation totalement sèche.



Ne circulez pas dans la zone inondée (ni en véhicule ni à pieds).



Après la crise

➔ **En général, respectez les consignes des autorités et des secours.**

➔ **S'il y a eu évacuation, ne pas rentrer chez soi sans autorisation.**

➔ **Aérez les pièces et chauffez dès que possible.**

➔ **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche**

Le réseau qui vous dessert fonctionne-t-il? Informez-vous. Tout le réseau doit être parfaitement sec (prises, interrupteurs, câbles, boîtes de dérivation et de raccordement...). Vérifiez tous les circuits que l'eau a pu toucher. Au moindre doute, faites appel à un électricien. Enclenchez votre disjoncteur. Parcourez toutes les pièces en surveillant les prises, les interrupteurs, etc...

Le disjoncteur se déclenche ? Une anomalie ? Appelez un électricien. Chaque appareil branché doit être parfaitement propre et sec, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Si vous n'êtes pas sûr d'un appareil, confiez-le à un réparateur.

Le chauffage.

- Electrique : voyez ci-dessus.
- Fuel : l'eau a pu s'infiltrer dans la citerne. Purgez-la en ouvrant le

robinet inférieur. Toute trace d'eau (écoulement clair) doit disparaître. Débouchez l'évent.

Ouvrez l'alimentation.

- Gaz : vérifiez que les joints et les tuyaux n'ont pas été endommagés.
- Chaudière : nettoyez les pièces essentielles comme le brûleur et le thermostat. Au besoin, appelez un spécialiste.
- Circuit : contrôlez l'ensemble des conduites, les radiateurs, les soupapes, les clapets et les joints. Vérifiez qu'il n'y a pas de fuite. Remise en marche : faites monter l'installation jusqu'à la température maximum. Pendant ce temps, surveillez-la. Vérifiez au bon fonctionnement du thermostat et à l'étanchéité des joints.

➔ **Jetez les denrées alimentaires périssables.**

➔ **Lavez les ustensiles de cuisine, électroménager et vaisselle.**

➔ **Eau stagnante** : désinfectez l'eau tous les trois jours. Pour une maison de 80 - 100 m², diluez 2 litres de javel liquide.

